

6^e Comité interministériel du handicap : La CGE salue les annonces en faveur de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap

La Conférence des grandes écoles (CGE) se réjouit des importantes annonces faites par le Gouvernement à l'occasion du Sixième Comité interministériel du handicap, le 3 février dernier. Des mesures concrètes et attendues qui visent notamment à mieux accompagner dans leurs parcours les étudiants en situation de handicap.

Parmi les différentes mesures annoncées à l'issue du dernier Comité interministériel du handicap, la CGE souhaite particulièrement saluer :

> **Le doublement des moyens d'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans l'enseignement supérieur, soit une enveloppe dédiée qui évolue de 7,5 à 15 millions d'euros dès 2022.**

La CGE espère vivement que ces financements pourront bénéficier à l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, indépendamment de leur statut et de leur ministère de tutelle. Dans l'objectif d'une véritable dynamique inclusive, chaque jeune en situation de handicap doit être libre de s'orienter avec l'assurance d'un traitement équitable, quel que soit son choix de formation. La CGE a également proposé plusieurs modes de financements complémentaires dans son [livre blanc sur le Handicap publié en mai 2021](#) afin de pérenniser l'accompagnement de ces étudiants.

Dans ce cadre, la Conférence des grandes écoles redit sa volonté de dialogue sur le sujet avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ainsi que le secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées.

> **La nomination, à titre expérimental, d'un référent Handicap dans les ambassades de France à Berlin et Lisbonne.**

Cette expérimentation fait partie des 79 recommandations de l'étude exploratoire de la CGE sur la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap réalisée par Xavier QUERNIN et Mélanie DE SOUSA d'UniLaSalle. Remis en juillet 2021 à Franck RIESTER, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, et à Sophie CLUZEL, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, ce rapport s'inscrit dans le cadre du plaidoyer porté depuis 2017 par la CGE, la fédé 100% Handinamique et Unirh-Thransition en faveur de la création d'un [statut international d'étudiant en situation de handicap](#) (SIESH), qui, déjà, encourageait la nomination d'un référent handicap dans les ambassades et consulats de France.

La CGE est naturellement prête à accompagner ce process expérimental et le développement, à terme,

d'un réseau de référents Handicap en ambassades. La présidence française du Conseil de l'Union européenne est une formidable opportunité pour avancer sur ce sujet.

Comme proposé dans le rapport, le référent Handicap en ambassade pourra notamment déployer des missions de conseil aux étudiants sur la mise en place de leur suivi médical dans le pays d'accueil, l'identification de médecins spécialistes pratiquant une langue compréhensible pour les étudiants et être l'interlocuteur clef en matière d'accompagnement au quotidien.

Depuis plusieurs années, la CGE s'investit avec énergie pour favoriser un meilleur accès et un meilleur accompagnement des étudiants à besoins spécifiques dans l'enseignement supérieur, en particulier dans ses établissements membres. Plusieurs publications et actions récentes en témoignent afin de répondre aux engagements de la 2^{ème} charte Handicap de la CGE signée en 2019 :

- Améliorer le continuum « études secondaires / études supérieures / vie professionnelle » ;
- Promouvoir la vie étudiante comme vecteur inclusif majeur ;
- Garantir l'accès au sport pour les étudiants en situation de handicap ;
- Accompagner la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap.

A propos de la CGE

Créée en 1973, la CGE regroupe 233 Grandes écoles en France, dont 13 Grandes écoles étrangères, couvrant de nombreuses spécialités : ingénieur, management, architecture, sciences politiques, création & design, journalisme, écoles militaires, écoles vétérinaires et de santé... Les Grandes écoles représentent plus de 43 % des diplômes de grade master délivrés chaque année en France. Assurant une recherche intensive, elles mettent en cohérence le projet pédagogique de l'étudiant et les débouchés professionnels. L'appartenance à la CGE est un véritable label de qualité. La CGE s'assure du respect par l'ensemble de ses membres de ses principes fondamentaux : excellence des cursus, insertion professionnelle, lien à l'entreprise, innovation, ouverture internationale, impact sociétal...

Les 233 Grandes écoles membres proposent une offre de formation et de recherche à déclinaisons multiples en réponse aux besoins du monde socio-économique.

www.cge.asso.fr / **Twitter** : [@ConferenceDesGE](https://twitter.com/ConferenceDesGE)

Contact presse CGE

Camille Le Hyaric - clehyaric@epoka.fr - 06 60 43 65 02